

# L'histoire du Parc Biencourt

## dans le Haut Rimouski

Par: Jean Cimon, urbaniste

### Introduction

La décennie 1960, dans le Bas Saint-Laurent et la Gaspésie, est marquée par un bouleversement idéologique qui se cristallise autour de la vaste étude menée, de 1963 à 1966, par le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec, mieux connu sous le sigle de BAEQ.

A l'origine des faits marquants de la grande ou de la petite histoire, il y a la matière grise, c'est-à-dire la pensée créatrice et l'initiative tenace d'individus qui ont réussi à infléchir le cours de l'histoire, même si l'initiateur reste méconnu. Dans le cas du BAEQ, il semble que le précurseur ait été Georges-Henri Dubé, un notaire de Mont-Joli qui animait à l'époque le Conseil d'orientation économique du Bas Saint-Laurent. Le BAEQ, fondé en juillet 1963, est une compagnie privée sans but lucratif qui reçoit du ministre québécois de l'Agriculture et négociateur de la loi fédérale sur l'aménagement rural et le développement agricole (loi ARDA), le mandat d'élaborer et de présenter pour 1966, un plan directeur d'aménagement du territoire-pilote avec participation de la population. C'est là la grande nouveauté de l'étude et ses effets se font sentir jusque dans l'arrière pays du comté de Rimouski, où les gens de Biencourt décident de réaliser eux-mêmes un projet exemplaire de récréation en forêt qui deviendra le Parc Biencourt.

Parce qu'elles ont eu une influence déterminante sur les politiques gouvernementales, j'analyserais brièvement les recommandations de BAEQ qui concernent particulièrement la municipalité de Biencourt.

### 1. Origines et situation de Biencourt

Née de la crise économique des années 1930, la colonie de Biencourt est ouverte en 1931 par des pionniers originaires de Notre-Dame-du-Lac et de Cabano sur le lac Témiscouata, ainsi que de Saint-Hubert, dans l'arrière pays de Rivière-du-Loup. La paroisse de Biencourt est fondée le 13 septembre 1931, sous le vocable de La Nativité de Marie; c'est alors une mission du diocèse de Rimouski.

A la limite sud-est du comté de Rimouski, le village de Biencourt est implanté dans l'étroite vallée du ruisseau Sisime, dont les eaux rougeâtres coulent à une altitude moyenne de 775 pieds entre deux escarpements parallèles dont les sommets atteignent 1200 pieds. L'église et le village sont construits à mi-pente, c'est-à-dire à l'altitude de 975 pieds. La partie défrichée à la hauteur de l'église n'a qu'un demi-mille de largeur; ce défrichement s'amenuise et disparaît complètement à l'extrémité nord-est du rang VI qui débouche sur la rivière Touladi et le lac Biencourt. Cette extrémité nord-est du rang du village conduit à deux impasses: à gauche, la station de ski alpin du Mont Biencourt; à droite, le lac Biencourt et le chemin forestier qui conduit à l'entrée sud de la Réserve faunique de Rimouski.

La fondation d'une colonie agricole à Biencourt est un geste d'autorité, une décision quasi personnelle d'une forte personnalité, à savoir l'évêque de Rimouski, Mgr Georges Courchesne, un des plus puissants promoteurs de la colonisation, dans la lignée de Mgr Jean Langevin, évêque fondateur du

diocèse de Rimouski en 1867.

Dix-huit ans après la fondation de Biencourt, Mgr Courchesne annonce que le nombre de paroisses dans son diocèse, est passé de 76 avant la crise de 114, dont 21 taillées en pleine colonisation. Biencourt est une de ces 21 paroisses surgies de la forêt. «Et la population du diocèse, par son propre mouvement autochtone, d'ajouter Mgr Courchesne, est passée de 112 000 à 172 000, sans qu'aucune grande industrie soit venue déterminer de subites et grandes améliorations urbaines.»

Au début de la «grande dépression» économique en 1930, la ville de Rimouski avec une population de 5 598 habitants, n'avait pas encore devancé la ville de Rivière-du-Loup comme métropole régionale du Bas Saint-Laurent.

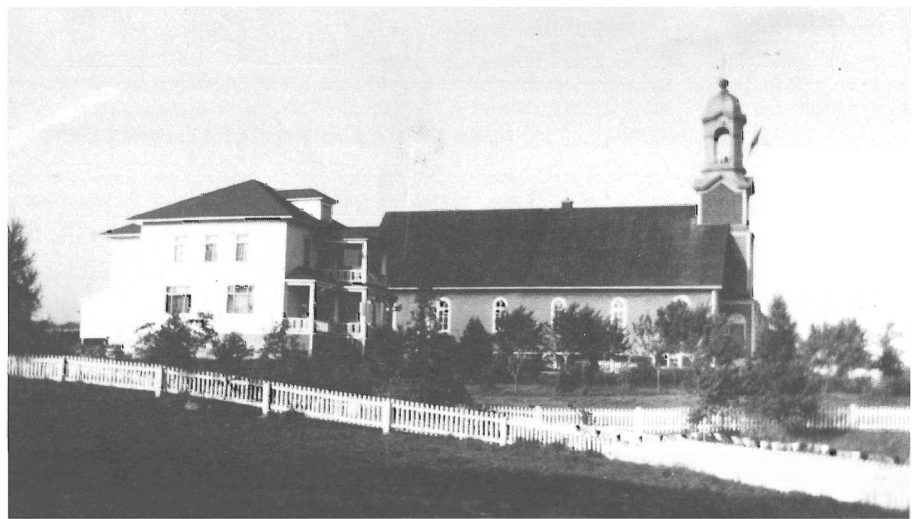
En 1966, soit trente années seulement après l'établissement agroforestier de Biencourt, le BAEQ recommande la fermeture de plusieurs de ces 21 paroisses de colonisation surgies de la forêt sous le règne de Mgr Courchesne. Cette recommandation n'a pas fini de passionner les historiens, les sociologues et les urbanistes. Qui avait raison - ou qui s'est le moins trompé - des sociétés de colonisation dans les années 1930 ou des experts du BAEQ dans les années 1960?

La municipalité de Biencourt est fondée en plein coeur d'un débat idéologique, entre ce qu'on a appelé «l'agriculturisme» et la naissance d'un prolétariat rural dû à l'exploitation industrielle des ressources naturelles. Le surplus de la population rurale s'expatrie dans les villes

du Québec, mais le spectre de l'émigration massive aux États-Unis hante encore l'assemblée des évêques. Coïncidence ou pas, la fondation de Biencourt suit d'un an la tenue à Rimouski des Semaines sociales du Canada, ce congrès annuel des élites cléricales dont le thème de 1933 est précisément «Le problème de la terre». Un grand battage publicitaire s'y fait autour d'un projet de société bâtie sur la colonisation et l'agriculture. On parle de coopération pour les colons et de syndicalisation pour les travailleurs en forêt. L'intervention de l'État est maintenant souhaitée par la population, surtout dans le domaine agricole, car la crise de 1929-1934, selon Le Progrès du Golfe, hebdomadaire de Rimouski, a provoqué l'effondrement des denrées agricoles et l'exode des campagnes. En 1930, le gouvernement fédéral établit un prêt agricole à 5%, mais les cultivateurs du Québec n'auraient obtenu que 14% du montant demandé, à cause, semble-t-il, d'une incapacité pour bon nombre de colons d'établir clairement leurs titres de propriété. En 1931, dans le Bas Saint-Laurent, le prix des pommes de terre aurait chuté de 46% à cause, en partie, de la concurrence des agriculteurs des Maritimes.

Si, dans le Rimouski de 1933, l'option messianique de la colonisation est représentée principalement par l'évêque Courchesne, celle de l'industrialisation est animée par Jules Brillant qui propose déjà de faire de Rimouski un port d'hiver pour la desserte de la Côte Nord à longueur d'année.

La colonisation agricole dans le haut pays du comté de Rimouski est une aventure humaine qui vient compliquer la vocation forestière naturelle de cette région et remettre en question la pertinence des monopoles concédés par le gouvernement du Québec à quelques grandes compagnies forestières. A Biencourt, par exemple, cette colonisation agro-forestière semble déplaire à la compagnie Fraser d'Edmunston au Nouveau-Brun-



**Église de La Nativité-de-la-Sainte-Vierge**

wick, qui détient alors les droits de coupe dans le canton de Biencourt d'une superficie approximative de 64 milles carrés. Le colon bûche le bois sur son lot et le vend à Fraser qui paie \$1.50 la corde d'épinette.

En 1931, le ministère de la Colonisation met un moulin à scie au service des colons durant deux jours par semaine. Avec l'acquisition de ce moulin par Gérard Lagacé en 1939, Biencourt devient un petit centre industriel forestier où l'agriculture se marginalise de plus en plus. Le bardeau de cèdre de «Gérard Lagacé Ltée» est bientôt renommé jusqu'en Nouvelle-Angleterre.

Après douze années de pénibles défrichements, les colons de Biencourt auraient abandonné l'agriculture dans une proportion de 25%. Il conviendrait de préciser la nature exacte et les causes de cet abandon. Les colons concernés ont-ils tous quitté leur lot et certains sont-ils demeurés sur place comme travailleurs forestiers? Leur échec en agriculture s'explique-t-il par un manque de formation, de motivation, d'expérience et d'encadrement technologique adéquat? Dans quelle mesure la qualité du sol aurait-elle été déterminante?

Si l'on se fie à l'Atlas régional du BAEQ publié en 1966, la question de la valeur des sols agricoles à Biencourt semble complexe. Rappelons que dans l'étude du BAEQ,

le territoire est divisé en «zones agricoles homogènes» basées sur la valeur de la capitalisation sur les fermes, la valeur des produits agricoles vendus et la superficie cultivée en moyenne par ferme par municipalité. «Dans le Bas St-Laurent, plus on s'éloigne du littoral, c'est-à-dire plus on s'éloigne de l'arrière-pays montagneux, moins l'agriculture est prospère. Les raisons de ce phénomène sont multiples: périodes de végétation de plus en plus courtes, sol de qualité de moins en moins bonne, distance des marchés de plus en plus grande, etc. La vallée de la Matapédia quoique située dans l'arrière-pays, fait exception à la règle.»

Il me semble que ce diagnostic du BAEQ aurait besoin d'être nuancé davantage. En effet, à l'examen du plan de zonage agricole, (cf. Planché E2), on constate avec surprise que trois des six meilleures zones agricoles (catégorie A) du territoire-pilote sont situées dans l'arrière-pays, c'est-à-dire à Escourt (zone A4), autour du Lac Témiscouata (zone A5) et dans les municipalités limitrophes de Biencourt, Lac-des-Aigles et Squatec (zone A6). Quant à la vallée de la Matapédia, elle est reléguée dans une zone agricole de catégorie B. Rappelons que la zone agricole A est la plus favorisée sur le plan des ressources agricoles et qu'elle représente moins de 25% de la surface occupée du territoire-pi-

lote, soit 7 068 milles carrés.

Comment expliquer alors que Biencourt soit située dans une zone agricole de première qualité et qu'elle soit classée dans une «zone homogène agricole pauvre»? Peut-être parce que les critères utilisés ne rendent pas compte de la qualité intrinsèque des sols, laquelle serait camouflée par le sous-développement de l'agriculture à Biencourt. En effet, l'Atlas régional du BAEQ indique pour Biencourt en 1961, un indice d'absentéisme des exploitants agricoles supérieur à 65, un nombre moyen de 6 à 10 vaches par ferme en 1965 et des boisés de ferme représentant de 50 à 75% de la superficie de la ferme.

Autre ambiguïté: dans le projet de reboisement I du BAEQ, le territoire de Biencourt est classé comme impropre à la culture; 1 500 à 1 999 acres des superficies actuellement défrichées devront être reboisées. Il semble que les projets d'aménagement du BAEQ ont d'abord été conçus de façon sectorielle, ce qui expliquerait l'ambiguïté qui recouvre le territoire de Biencourt, classé à la fois comme zone agricole de première qualité par les experts agricoles et comme zone de reboisement par les experts forestiers. La réalité est plus nuancée: il semble que les municipalités limitrophes de Biencourt, Lac-des-Aigles et Squatec aient une vocation agroforestière, ce qui n'écarte pas le bien-fondé de reboiser des champs abandonnés et de déchiffrer de nouvelles parcelles potentiellement fertiles dans le fond des vallées. Cependant, l'Atlas du BAEQ est vieux de vingt ans et il serait utile de le mettre à jour.

L'Office de développement de l'Est du Québec (ODEQ) est un organisme gouvernemental voué à la mise en oeuvre des recommandations du BAEQ. Dans les années 1970, l'ODEQ relevait du ministre des Affaires municipales. Dans la perspective éventuelle des fusions recommandées par le BAEQ - les 215 municipalités existantes seraient fusionnées en 25 grandes municipalités -, Biencourt fait par-

tie des 35 localités retenues en décembre 1972, par le Ministère des Affaires municipales pour des fonctions précises. Ainsi, Biencourt, Lac-des-Aigles et Squatec sont classées comme «centres à vocation particulière (forêt)». Le seul employeur industriel à Biencourt est le moulin à scie «Gérard Lagacé Ltée» qui fait partie de l'Association nationale de l'industrie du bois de sciage (ANIBS) qui est le regroupement de neuf entreprises possédant douze scieries, dont Fernand Bois Ltée de Lac-des-Aigles et Richard Pelletier et Fils Inc. de Squatec, en plus de Gérard Lagacé Ltée. En 1985, les entreprises membres de l'ANIBS emploient 2 250 personnes, versent \$31 millions en salaires, réalisent un chiffre d'affaires global de \$75 millions environ (dont un tiers sur la vente des copeaux et résidus) en produisant 587 500 mètres cubes de bois d'oeuvre et 625 600 mètres cubes de copeaux.»

La fusion des municipalités est une recommandation fondamentale du BAEQ qui fait son chemin à la façon d'un cours d'eau souterrain. Elle est importante pour Biencourt qui, en 1965, était polarisée à peu près également par deux zones d'influence urbaines, soit les villes de Rivière-du-Loup et de Rimouski. Vingt ans après le rapport du BAEQ, il serait intéressant de revoir l'étude de P. Lamonde à la lumière du développement considérable de Rimouski. Même si elle fait désormais partie de la MRC de Témiscouata, la municipalité de Biencourt est-elle polarisée surtout par la ville de Rimouski? Dans le projet du BAEQ en 1966, Biencourt faisait partie de la grande municipalité de Cabano, petite ville située sur la rive du Lac Témiscouata, à 48 kilomètres de Biencourt. Rappelons que dans l'esprit du BAEQ, précurseur des municipalités régionales de comté (MRC), le but des fusions était de donner aux municipalités locales actuelles les moyens adéquats pour un développement planifié. Les critères utilisés par le BAEQ pour le regroupement en 25 grandes municipalités, étaient: 1)

l'existence d'un centre important de services et les agglomérations couvertes par la zone d'influence de ce centre; 2) une population minimum de 6000 habitants; 3) un réseau routier reliant toutes les agglomérations fusionnées au centre de services; 4) l'absence de barrière topographique importante et le respect des limites actuelles des municipalités fusionnées.

En 1974, un géographe de l'Université du Québec à Rimouski, Clermont Dugas, préconise les regroupements de services entre municipalités existantes plutôt que des fusions. Avec du dialogue et une information honnête, précise-t-il, la coopération intermunicipale peut être efficace. Le professeur Dugas prétend que la seule véritable exigence des petites localités, ce sont des routes permettant des déplacements sûrs et rapides. Dans l'Est du Québec, affirme-t-il, la politique du ministère des Affaires municipales favoriserait implicitement la fusion des municipalités préconisée par le BAEQ, car en n'accordant des subventions qu'aux 35 localités les mieux développées, on défavoriserait automatiquement les 179 autres municipalités. En 1969, selon Dugas, ce ministère avait identifié 85 municipalités comme marginales, ce qui devrait aboutir à l'arrêté en conseil 2874-72 du 27 septembre 1972, «concernant un programme d'aide aux migrants applicable à l'arrière-pays de la région de l'Est du Québec.» Environ 75 localités situées à l'écart des routes principales et ayant moins de 1300 habitants étaient identifiées comme points de départ. Rappelons qu'un arrêté en conseil de 1969 avait autorisé la relocalisation de 500 ménages et la fermeture de 10 localités de l'Est du Québec.

Cette question explosive de la fermeture des villages, fermeture proposée par le BAEQ en 1966, a donné naissance dans les années 1970, aux «Opérations Dignité» et au Fonds de recherche de l'Université Laval pour analyser la désorganisation du monde rural dans l'arrière-pays; c'est ainsi qu'on a pré-

conisé l'établissement de centres agro-forestiers pour retenir la population plutôt que de la chasser vers les villes. En conclusion d'un diagnostic pessimiste, Clermont Dugas soutient que l'Est du Québec est un monde rural qui ne doit pas être façonné uniquement pour une civilisation urbaine, sinon il perdra son authenticité.

Le 21 novembre 1979, l'Assemblée nationale du Québec sanctionne la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Loi 125). Cette loi crée les municipalités régionales de comté (MRC) qui sont, semble-t-il, les séquelles des grandes municipalités qui avaient été proposées par le BAEQ en 1966, pour l'Est du Québec.

Depuis 1983, Biencourt fait partie de la MRC de Témiscouata, dont le chef-lieu est situé à Notre-Dame-du-Lac, petite ville de 2280 habitants située sur la rive du Lac Témiscouata. Cette MRC a une superficie de 4070 kilomètres carrés et une population de 25 210 habitants. Avec une population de 820 habitants, Biencourt se classe au neuvième rang des vingt municipalités qui composent la MRC de Témiscouata, dont la caractéristique principale est qu'elle ne possède aucune ville qui puisse s'affirmer comme centre de services majeur. Quant à la municipalité de Biencourt, elle demeure excentrique par rapport à son chef-lieu et elle est également aux confins de la MRC Les Basques dont le chef-lieu est Trois-Pistoles et de la MRC de Rimouski-Neigette. Biencourt est à égale distance - 57 kilomètres - de Notre-Dame-du-Lac et de Trois-Pistoles, à la différence que cette dernière ville est plus peuplée et offre des services de transports importants: trains passagers entre Montréal, Québec, Gaspé et les Maritimes, prolongement prochain de l'autoroute 20 entre Cacouna, Trois-Pistoles et Rimouski, service saisonnier de bateau passeur entre Trois-Pistoles et Escoumins, sur la rive nord du Saint-Laurent. Tant qu'à être aux confins de trois municipalités régionales de comté, je



**Biencourt.**

me demande si le trio Squatec-Biencourt-Lac-des-Aigles ne se retrouvera pas un jour dans la MRC Les Basques, dont le chef-lieu (Trois-Pistoles) est relié directement à Squatec par la route 293/295 et à Lac-des-Aigles et Biencourt par la route 293/296. D'autre part, ce déménagement améliorerait l'équilibre démographique entre la MRC Les Basques qui n'a que 11 880 habitants et la MRC Témiscouata qui en compte 25 310.

## **2. Naissance du Parc Biencourt**

La vocation de récréation en forêt prend un nouvel élan à Biencourt en 1962, sous l'impulsion du curé Daniel Beaulieu qui contribue à l'aménagement d'une piste de ski alpin à mi-chemin entre le village et le Lac Biencourt. Cette vocation récréative était déjà affirmée par la présence à la périphérie est du canton Biencourt, de la Réserve faunique de Rimouski. Mais l'initiative du curé Beaulieu demeure originale car c'est la première fois, à ma connaissance, qu'on utilise une montagne du Haut-Rimouski pour la pratique du ski alpin.

Ma première rencontre avec Daniel Beaulieu eût lieu en 1963 à Rimouski, où j'agissais alors comme urbaniste-conseil auprès de cette municipalité. Le curé de Biencourt

désirait une expertise sur la piste de ski alpin de son village, laquelle s'avérait peu sécuritaire à cause d'un problème de dénivellation trop abrupte au pied de la descente. À l'invitation de l'abbé Daniel Beaulieu, je me rends donc à Biencourt en compagnie de mon ami François Pichard, un spécialiste de la question. L'examen des lieux révèle un problème de sécurité à peu près insoluble et François Pichard propose de fermer cette piste et de chercher une pente adéquate dans les environs.

Inspirés par l'hospitalité chaleureuse et l'enthousiasme du curé Daniel Beaulieu, des familles de Gérard Lagacé et d'Albert Sirois, pour ne nommer que les principaux protagonistes de cette aventure humaine, nous explorons sur le champ une certaine montagne qui, sur la carte topographique du Canada à l'échelle du 1:50 000e (Squatec 21 N/15), semble idéale pour l'aménagement d'une station de ski de calibre moyen.

En même temps, le Conseil municipal de Biencourt entreprend des démarches auprès du Ministère des Terres et Forêts du Québec afin de louer par bail emphytéotique, le territoire du Mont Biencourt.

Après entente avec la Commission scolaire, on déménage au pied

de la station de ski alpin une «école de rang» inutilisée: c'est le premier chalet du Mont Biencourt. Les pionniers voient dans ce geste la préfiguration des classes de neige comme il existe en Europe. La famille Lagacé rivalise d'ingéniosité pour installer la première remontée mécanique; ce «câble» sera remplacé quelques années plus tard par une arbalète (T-Bar) fabriquée par la Maison Samson de Lévis. Différents appareils pour damer les pistes et un nouveau chalet plus spacieux viendront compléter l'équipement de la station.

A l'été de 1964, le projet de récréation en forêt prend de l'ampleur: il s'agit maintenant de concevoir une «base de plein air» reliant le Lac Biencourt au Mont Biencourt, ces deux pôles récréatifs n'étant distants que de trois kilomètres environ. La collaboration du ministère est acquise - bail emphytéotique -, mais l'entreprise est coûteuse et semée de difficultés. Il faut d'abord nettoyer la berge sud-ouest du lac de tous les chicots et troncs d'arbres pourris qui l'encombrent du fait que le niveau de l'eau avait été haussé autrefois par la Compagnie Fraser pour y flotter du bois. Il faut ensuite construire un pont carrossable à l'extrémité nord du lac et des chemins pour desservir les différentes zones du projet. Des coupes sélectives permettront la mise en valeur de la forêt riveraine et la construction de camps de bois rond, de services sanitaires et d'équipements récréatifs. Les fonctionnaires à Québec sont sceptiques car, à l'époque, cette idée d'un parc municipal en forêt est fort nouvelle.

Les pionniers du Parc Biencourt élaborent un concept d'aménagement qui tente de satisfaire des besoins récréatifs éducationnels (classes de neige, natation et sécurité aquatique, écologie, etc.) et des besoins touristiques autochtones et régionaux.

### **3. La station de ski alpin du Mont Biencourt**

Située à 8 kilomètres au nord-est

de l'église de Biencourt, la base de cette montagne est en bordure de la rive gauche de la rivière Touladi, face à l'embouchure de la rivière de l'Orient. Orientée vers l'est, donc ensoleillée par les matins de beaux temps, le versant skiable de cette montagne présente une altitude de 1350 pieds et une dénivellée de 475 pieds, ce qui se compare avantageusement à beaucoup de stations des Laurentides au nord de Montréal. Du point de vue de l'accessibilité pour les autochtones, cette station présente des avantages certains: son sommet est situé à l'extrémité nord-est du Rang V et sa base est accessible par le Rang du village. Autre avantage: le sommet du Mont Biencourt offre une vue panoramique intéressante sur le lac, les rivières et les montagnes environnantes. C'est pourquoi la maquette du plan directeur de 1966 montre le projet de construire éventuellement un belvédère et un refuge sur le sommet.

Pour entreprendre le défrichage des pistes de ski alpin tracées sur plan et marquées sur le terrain par l'expert François Pichard avec la collaboration de Bertrand Castonguay, le maire Gérard Lagacé et le secrétaire-trésorier Albert Sirois ont l'idée d'utiliser le programme fédéral d'emploi dit des «travaux d'hiver» gérés par les municipalités locales. Prolongement de l'initiative du curé Daniel Beaulieu, cette zone de ski a une superficie de 542 acres, dont la moitié environ est occupée par le versant aménagé et par le stationnement et les circulations à la base. Cette zone est bornée au nord-est par la ligne séparative de la MRC de Témiscouata et de la MRC de Rimouski-Neigette. Notons que le Mont Biencourt et l'emplacement de sa remontée mécanique sont indiqués sur la carte 21 N/15 «Squatec» publiée par le Ministère de l'Énergie, des mines et des ressources du Canada, à l'échelle du 1: 50 000e. Cette zone s'étend jusqu'à la rive gauche de la rivière Touladi, à la hauteur du saut Horton où se trouvait dans les années 1960 un ponceau marquant

le début d'un chemin forestier abandonné en direction du village d'Esprit-Saint.

A l'été de 1964, deux projets de stations de ski alpin sont soumis au Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ) à Mont-Joli, dont le mandat d'études englobe le tourisme. Ces deux projets situés respectivement à Saint-Honoré (Mont Citadelle) et à Biencourt (Mont Biencourt) sont conformes au concept du tourisme «qui inclut les besoins de récréation en plein air de la population autochtone». Avant de recevoir avec profit des touristes skieurs, lit-on dans mon rapport de 1964 au BAEQ, il importe qu'une partie appréciable de la population de la région pilote soit sensibilisée aux bienfaits du ski et qu'elle pratique elle-même ce sport.

Bien qu'ils soient situés dans la région étudiée, ces deux projets sont ignorés par le BAEQ qui les qualifie de «non prioritaires» et les gens du milieu ne doivent compter que sur eux-mêmes. Ainsi, c'est par des prodiges d'invention locale que le Parc Biencourt et sa station de ski se sont édifiés en partie au cours des années 1960. Cette réalisation étonnante, bien qu'inachevée, est peut-être la première «Opération Dignité» avant la lettre.

C'est au cours des hivers 1964 et 1965, dans le cadre des «travaux d'hiver» subventionnés par le gouvernement fédéral, que des équipes de chômeurs de Biencourt et des environs entreprennent le déboisement des pistes de ski alpin et les opérations de sylviculture sur la rive sud-ouest du lac Biencourt. Au cours de ces travaux, près de 175 000 \$ seront versés en salaires, les frais d'équipement mécanique étant réduits au minimum. Afin de minimiser le risque d'incendie en forêt, les branches d'arbres abattus et autres débris forestiers seront brûlés sur la surface gelée du lac.

### **4. La base de plein air du Lac Biencourt**

Le plan directeur de 1966 divise le territoire du parc en six zones, dont quatre sont à peu près com-



**Moulin Lagacé.**

plétées en 1985; ce sont les zones de ski alpin décrite précédemment, la zone de plage et de natation, la zone de canotage, la zone de camping et deux autres zones non réalisées, soit le camp familial et le camp école.

La zone de plage et de natation est située sur la rive sud-ouest du lac. A cet endroit, le fond de l'eau a été amélioré par un épandage de sable durant l'hiver de 1966, si ma mémoire est bonne. La place municipale offre les services suivants: pavillon de bain avec w.c., eau potable, électricité et téléphone public, kiosques-abris pour pique-nique, parc-autos en sous-bois d'une capacité de 200 voitures, quais flottants formant un bassin pour les classes de natation et de sécurité aquatique. En 1966, la Municipalité engage un moniteur de natation, avec l'aide du Bureau des loisirs et des sports du Ministère de l'Éducation. Les cours débutent le 11 juillet et 130 enfants sont inscrits: 32 élèves réussissent l'examen du grade «junior» et 32 autres celui du grade «juvénile». Pour diverses raisons, 34 enfants ont quitté le cours de natation avant la fin des leçons.

La zone de camping est située de l'autre côté du lac, de sorte que les campeurs ne sont pas dérangés par le va-et-vient de la plage municipale. Il s'agit d'une zone boisée d'une superficie de 100 acres envi-

ron avec une façade de plus d'un kilomètre en bordure du lac et de la rivière Touladi. Un secteur aménagé en sous-bois sur la berge du lac accueillait ses premiers campeurs en juillet 1967. L'équipement comprend un poste d'accueil à la tête du pont, une grande maison communautaire avec salle à manger en cas de pluie, salle de lavage, w.c. et douches, cinq abris en bois rond pouvant accueillir quatre personnes, une trentaine de tables rustiques, des robinets d'eau potable et des prises électriques pour les roulottes. Quelques chalets meublés ont été ajoutés depuis: lors de ma visite en septembre 1985, ils étaient loués à des travailleurs forestiers.

La zone de canotage pour canots de toile a une longueur approximative de neuf kilomètres, incluant le lac Biencourt et une section des rivières Touladi et de l'Orient. L'usage des moteurs nautiques est contrôlé sur les eaux du Parc par le Règlement de zonage (1966) de la Municipalité de Biencourt. «Dans la zone «P», lit-on à l'article 12, la puissance des moteurs marins ne pourra excéder 10 HP. Les résidents du Lac Biencourt qui utilisaient des moteurs marins d'une puissance supérieure lors de l'entrée en vigueur du présent règlement devront s'y conformer dans un délai de 24 mois à compter de la date d'entrée en vigueur du dit règlement.»

A l'intérieur du parc, deux autres zones d'environ 40 acres chacune, ont été réservées pour des projets qui n'étaient pas encore matérialisés en 1985. Il s'agit d'une part d'un camp familial destiné aux familles économiquement faibles et qui serait organisé en collaboration étroite avec le Service social du diocèse de Rimouski. D'autre part, un projet de colonie de vacances et de camp-école pour former des moniteurs en récréation en accord avec la Fédération des loisirs de la région de Rimouski. Ces pavillons seraient habitables durant l'hiver afin d'héberger les futures classes de neige.

## **5. Le Parc Biencourt revisité en 1985**

L'impression première qu'on a de Biencourt peut être différente suivant qu'on y arrive en provenance de Cabano, de Trois-Pistoles ou de Rimouski. Le voyageur automobiliste qui vient de Montréal ou de Québec, doit prendre une décision à l'entrée ouest de la ville de Rivière-du-Loup: bifurquer vers l'arrière-pays montagneux en empruntant la route trans-canadienne jusqu'à la petite ville de Cabano située sur la rive du Lac Témiscouata; ou bien, continuer sa route en bordure du fleuve Saint-Laurent jusqu'à Trois-Pistoles et de là grimper dans l'arrière-pays. Si dans les deux cas, la distance est à peu près la même, le trajet par Cabano me paraît plus long à cause de la monotonie d'interminables forêts inhabitées et d'une certaine tristesse du paysage à l'exception des abords du magnifique lac Témiscouata. En passant par Trois-Pistoles, on circule plus longtemps au bord du grand fleuve devenu mer intérieure et on traverse les paysages ravissants de Cacouna et de l'Isle-Verte où on vend du poisson fumé et des fruits de mer absolument exquis. Au coeur de Trois-Pistoles, on tourne à droite en face de l'imposante église aux clochers multiples, pour s'engager sur la route 296 et on est alors à moins d'une heure d'auto de Biencourt.

Au départ de Rimouski pour Biencourt, il est moins intéressant de passer par Trois-Pistoles, car la longue péninsule rocheseuse de Saint-Fabien obstrue, sur une quarantaine de kilomètre, le passage de la route côtière au bord du fleuve, entre Bic et Saint-Simon. On s'engage plutôt, dès le départ de Rimouski, sur l'excellente route 232 qui dessert la partie occidentale du haut pays de Rimouski et redescend dans la vallée du Lac Témiscouata jusqu'à Cabano. Comme Biencourt n'est pas située sur la 232, il faut bifurquer à gauche à la sortie ouest du village de Lac-des-Aigles.

Après quinze années d'absence, les choses m'ont paru bien changées. D'abord, les routes sont méconnaissables: elles sont grandement améliorées et toutes asphaltées, que l'on arrive à Biencourt par Lejeune, par Squatec ou par Lac-des-Aigles. Les courbes dangereuses ont été redressées, les pentes trop raides ont été diminuées; la disparition de la poussière collante soulevée jadis par les autos et les camions a eu un effet bénéfique sur l'environnement immédiat: beaucoup de maisons sont aujourd'hui peinturées et entourées de fleurs. Au centre du village de Biencourt, le moulin à scie «Gérard Lagacé Ltée» a été reconstruit et modernisé.

Mais à l'extrémité est du village en direction du lac et du Mont Biencourt, on retrouve la route poussiéreuse des années 1960, ce qui a de quoi décourager le touriste d'aujourd'hui. En effet, le visiteur de 1985 a peine à comprendre que l'accessibilité au Parc Biencourt n'ait pas été améliorée, semble-t-il, depuis un quart de siècle. Pourtant, la station de ski alpin, le camping et la plage publique sont remarquables, malgré cette ambiance de stagnation que j'ai perçue lors de ma dernière visite en septembre 1985.

Quand on revoit vingt ans plus tard le plan directeur et la maquette de 1966, on constate qu'une station de ski alpin de cette importance

devait desservir facilement tous les villages environnants grâce à un lien routier prévu pour atteindre directement le village d'Esprit-Saint et, conséquemment, celui de Trinité-des-Monts. Or, tel n'est pas le cas à cause d'une accessibilité qui laisse beaucoup à désirer sur le plan de la distance et de la signalisation routière. En effet, la station est située au fond d'un cul de sac et pour y parvenir, il faut obligatoirement passer par le village de Biencourt qui est lui-même une impasse par rapport à la route régionale 232 (Rimouski-Cabano) et aux villages environnants de Lac-des-Aigles, Squatec et Esprit-Saint.

Conscient de ce handicap majeur pour le développement à long terme de la station, l'urbaniste-concepteur indiquait sur la maquette de 1966, un projet de route reliant directement la station à la route 232 et au village d'Esprit-Saint. A ma connaissance, aucune étude de faisabilité de ce projet n'a jamais été faite, ce qui est compréhensible, vu les moyens financiers de la Municipalité de Biencourt et l'absence d'intérêt manifesté à l'époque par le BAEQ et par son successeur l'ODEQ. Le projet initial consistait à prolonger le chemin forestier en bordure du saut Horton sur une distance approximative de 7 kilomètres jusqu'à la route de rang existante - longueur de 3.2 kilomètres - qui débouche sur la 232 à la hauteur de l'église d'Esprit-Saint: c'est le projet «A» indiqué sur le Plan 2. Depuis 1966, l'assiette de la route 232 a été grandement améliorée et sa chaussée asphaltée sur toute sa longueur; il conviendrait donc que la sortie proposée se fasse le plus près possible de cette route 232 rénovée: c'est le projet «B» indiqué sur le Plan 2; il s'agit ici de construire une route 2.3 kilomètres de longueur, à comparer avec les 7 kilomètres dans le projet «A». Ce projet «B» consiste à prolonger une autre route de rang de 2.3 kilomètres, laquelle débouche sur la 232 à mi-chemin entre Lac-des-Aigles et Esprit-Saint; cette route de rang est située sur la ligne séparative de la

MRC de Rimouski-Neigette et de la MRC de Témiscouata et son extrémité sud-est n'est qu'à 2.3 kilomètre de la station de ski alpin du Mont-Biencourt.

Si le projet «B» était réalisé, l'accessibilité du Mont Biencourt serait complètement transformée. Ainsi, la distance entre l'église d'Esprit-Saint et le Mont Biencourt ne serait que de 12 km, comparativement à 28 km actuellement. C'est dire que le trajet aller-retour d'un autobus scolaire nolisé, par exemple, pour une classe de neige, en provenance de l'église d'Esprit-Saint, serait réduit de 32 km, ce qui représente une économie appréciable de temps et d'argent.

A l'heure actuelle, trois villages totalisant 3100 habitants (Squatec, Biencourt et Lac-des-Aigles) sont situés dans un rayon de moins de 25 km de distance du Mont Biencourt. Mais le Tableau 1 nous indique qu'avec la réalisation du projet «B», ce sont six villages (totalisant 4310 habitants) qui seraient situés à moins de 25 km de la station de ski alpin du Mont Biencourt.

Ce rapprochement physique appréciable des trois villages de Saint-Guy (MRC des Basques), d'Esprit-Saint et de Trinité-des-Monts (tous deux dans la MRC de Rimouski-Neigette), nous amène naturellement à concevoir une nouvelle forme de développement et de gestion du Parc Biencourt. De la même manière que les municipalités de Saint-Juste-du-Lac, d'Auclair et de Lejeune se sont unies pour former l'association touristique régionale du «JAL», les six municipalités de Squatec, Biencourt, Lac-des-Aigles, Trinité-des-Monts, Esprit-Saint et Saint-Guy auraient sans doute intérêt à considérer les avantages d'une entente en vue de l'utilisation commune des équipements existants et futurs du Parc Biencourt. Dans un premier temps, il s'agirait pour chaque municipalité de considérer ce que le Parc Biencourt apporte de plus à ses propres services municipaux de loisirs; dans l'affirmative, la collaboration pourrait prendre la forme d'un orga-

nisme intermunicipal pour la gestion et le développement de ce parc régional.

Rappelons que la station de ski du Mont Biencourt a été conçue pour des classes de neige en semaine et qu'à ce titre, elle est un équipement parascolaire du plus haut intérêt pour les six municipalités déjà mentionnées. Dans cette optique, on comprend que l'accessibilité à la station pour les autobus scolaires est d'une importance primordiale. C'est pourquoi le projet routier «B» qui réduit la distance dans le cas de quatre municipalités, devrait être considéré avec sympathie.

### TABLEAU 1

**Distance existante et proposée entre la station de ski alpin du Mont Biencourt et les églises de 6 villages environnants, par ordre de proximité.**

#### I - Distance actuelle entre:

1- Mont Biencourt et église de Biencourt ....	7.3 km
2- Mont Biencourt et église de Lac-des-Aigles .....	15.7 km
3- Mont Biencourt et église de Squatec .....	20.5 km
4- Mont Biencourt et église de Saint-Guy ...	26.6 km
5- Mont Biencourt et église d'Esprit-Saint ..	28.0 km

6- Mont Biencourt et église de Trinité-des-Monts .....

38.0 km

#### II - Distance proposée (projet «B») entre:

1- Mont Biencourt et église de Biencourt ....	7.3 km
2- Mont Biencourt et église d'Esprit-Saint ..	12.0 km
3- Mont Biencourt et église de Lac-des-Aigles	14.0 km
4- Mont Biencourt et église de Squatec .....	20.5 km
5- Mont Biencourt et église de Trinité-des-Monts .....	22.0 km
6- Mont Biencourt et église de Saint-Guy ...	24.5 km



**Station de ski alpin vue des airs.**

(Source de la photo aérienne: Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec)